F.A.Q.

Appel à projets jeunes chercheuses et jeunes chercheurs

Qu'entendez-vous par équipe ?
Il s'agit d'un nombre restreint de personnes (typiquement de deux à 8) qui proposent un projet de recherche dans le but de devenir une équipe autonome dans les années à venir. Des personnes de deux laboratoires différents peuvent faire partie de la même équipe.

Cet appel à projets sert-il à financer un réseau de recherche ?
NON – cet appel à projets n'a pas vocation à financer des individus qui n'ont aucunement l'idée de former plus tard une équipe. Cet appel a une vocation structurante.

Je suis ATER, post-doc, puis-je postuler à cet appel à projets ?
NON, comme écrit dans le texte de l'AAP, il faut être titulaire d'un poste permanent (éventuellement fonctionnaire stagiaire). Si vous êtes en attente d'un résultat de concours 2005, vous pouvez soumettre un projet, il sera examiné mais l'admissibilité finale serait liée au résultat du concours.

Qu'entendez-vous par 1,5ETP ?
Le porteur de projet doit s'engager à consacrer la majorité (supérieur à 80%) de son temps de recherche au projet et donc s'associer à au moins une autre personne (chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur, technicien… en poste) pour totaliser 150% de temps de recherche.
Rappel pour un enseignant-chercheur, le temps de recherche correspond en général à 50% de son activité.

Je suis chef de clinique, puis-je candidater ?
Non, malheureusement ce statut n'est pas un statut pérenne. La subvention qui vous serait accordée en cas de sélection, le serait pour 3 ans. Personne ne peut savoir en 2005 quel sera votre statut en 2008, voire 2009.

Puis-je indiquer des post-docs ou des thésards dans la liste des participants au projet ?
Seulement les personnels déjà présents sur le projet

Un jeune chercheur étranger peut-il participer au projet ?
Oui, mais il ne sera pas possible de lui verser directement une subvention. Seules ses missions pour venir en France pourront être prises en compte dans la demande budgétaire.

Qu'entendez-vous par « aide du même type » ?
Ceci ne concerne que les porteurs de projet bénéficiant d'une ACI jeunes chercheurs du ministère de la recherche ou d'une ATIP du CNRS ou d'un contrat AVENIR de l'Inserm en cours.

Quelles dérogations à la limite d'âge ? avec quelles preuves ?
Trois types de dérogation seront examinées favorablement :

- congé de maternité (pour les mères seulement) un an de dérogation par enfant
- congé parental d'éducation total : pour le père ou la mère, si il ou elle s'est totalement de travailler, dérogation de un, deux ou trois ans par enfant.
- Service national, dérogation de un an, deux si le service a duré 16 mois ou plus

Le CV du responsable du projet devra comporter les indications nécessaires (date de naissance des enfants, date du début et date de fin du congé parental total, date du service national).

Questions se rapportant à la demande budgétaire

Qu'entendez par coût marginal ?
Ce sont les dépenses nouvelles qui sont directement engagées pour la réalisation du projet. Les dépenses qui seraient de toute manière engagées quelque soit le résultat de l'AAP (rémunération des chercheurs des EPST ou EPSCP) n'entrent pas le coût marginal.

Que signifie « catégorie de personnel » dans le premier tableau de la fiche (C) ?
Chaque catégorie correspond un type d'emploi (technicien, ingénieur, post-doc…). Dans l'ordre où vous le désirez, vous indiquez le total des hommes/mois demandés. Exemple si vous demandez une personne en stage post-doctoral 12 mois puis une autre personne également au niveau post-doc 6 mois, la première ligne sera la suivante : Post-doc :18mois ; puis le coût de ces 18 mois.

Que signifie le terme taux d'environnement ?
Il s'agit d'une valeur forfaitaire à demander à l'établissement qui gérera votre subvention (université, organismes…). Ce taux d'environnement tient compte par exemple des dépenses de fluides, d'infrastructure, des dépenses générales de fonctionnement de l'établissement qui héberge le laboratoire ou l'équipe. Cet établissement calcule donc un coût d'environnement qui lui est spécifique.

La partie financière du programme PNANO peut être consultée pour lire d'autres éléments de réponse à toutes ces questions http://www.gip-anr.fr/appels/2005/pnano.xls